

Préparation des mariages.

Vous demandez à l'Eglise de vous accompagner pour la célébration de votre mariage religieux. Cette démarche demande un minimum de disponibilité : l'enjeu est important !

Il vous appartient donc de prendre le temps nécessaire pour entrer dans la compréhension de ce sacrement, réfléchir à la responsabilité que vous acceptez, partager avec d'autres couples des questions sur la famille et bien sûr, préparer la cérémonie. Prêtres et laïcs vous aideront à qualifier l'engagement que vous prenez dans la joie et la fidélité.

Il y a au moins trois étapes qu'il vous faut envisager :

1 – Préparation spirituelle. Elle a pour but de favoriser une réflexion sur les conditions et les enjeux d'un mariage sacramentel, en visitant les questions concernant la foi qui vous anime, votre attachement à l'Eglise, votre intérêt et votre engagement pour le message chrétien.

11 - Certaines paroisses organisent une journée ou un week-end pour un ensemble de couples qui désirent se marier à l'église durant une période déterminée. Mais vous pouvez aussi vous inscrire à une session proposée par une institution religieuse, comme les Jésuites.

12 – Vous êtes ensuite invités à rencontrer un couple et/ou un prêtre, pour approfondir des questions propres à votre couple, et partager avec eux toutes les questions pour lesquelles vous souhaiteriez conseils ou informations (Education des enfants, vie ecclésiale etc..)

2 – Préparation administrative. Un dossier est constitué dans la paroisse où sera célébré votre mariage, en principe par le prêtre célébrant ou son secrétariat. Il comporte :

- Un document pré imprimé à compléter avec les renseignements demandés.
- Un extrait de naissance complet. A demander en mairie, trois mois avant le mariage.
- Un extrait de baptême complet. Les fiancés renseignent le prêtre ou son secrétariat sur la date et le lieu de leur baptême (paroisse et diocèse). C'est habituellement le prêtre ou son secrétariat qui adresse la demande aux paroisses concernées.
- Une déclaration d'intention. (ou projet de vie envisagé par le couple)
- Les noms, prénoms et adresses de vos témoins.
- Une copie du document authentifiant le mariage civil (souvent prévu le même jour).

3 – Préparation de la cérémonie. Elle s'organise avec le célébrant (prêtre ou diacre) qui bénira votre mariage. Il vous donnera quelques documents pour que vous puissiez choisir vous-mêmes les textes, musiques et chants, ainsi que certaines formulations du rituel.

Vous serez invités (ce n'est pas obligatoire) à préparer un petit livret contenant les principaux textes choisis et quelques rubriques permettant à vos invités de mieux suivre la cérémonie et de garder quelques repères de foi et d'espérance liés à votre démarche et votre témoignage.

La communauté chrétienne qui vous reçoit se réjouit de votre projet et vous souhaite beaucoup de bonheur. Elle prie pour que votre amour, accueilli par le Christ et soutenu par l'Esprit Saint, rayonne toujours davantage et apporte à votre foyer la paix et la fécondité.